



Succession scandaleuse - et non compréhensible

Par **tom789**, le **18/09/2013** à **21:46**

Bonjour - fin 2010, j'amène la succession de mon cousin germain n'ayant pas de descendant direct, chez la notaire .Environ 1 an plus tard, celle-ci m'écrit pour m'écarter de l'héritage, sans aucune preuve et au profit d'un soi-disant 3e collatéral, jamais apparu dans la famille, pas plus que dans les successions précédentes. je précise qu'elle a envoyé un généalogiste: pourquoi ? dossier : non nu. Ce 3e collatéral serait un enfant naturel qu'aurait eu la mère de mon cousin 20 ans environ avant la rencontre avec mon oncle, qu'il n'a pas reconnu, qui ne porte pas son nom. A ce jour, malgré nos nombreuses demandes, la notaire ne me fournit aucune preuves ainsi qu'a mes Avocats qui sont intervenus et les procureurs ont rejeté mes demandes. Comment est-ce possible qu'une parfaite inconnue - qui aujourd'hui est décédée mais a un enfant qui hérite de la totalité des biens de ma famille - biens propres de mon oncle. la Notaire a-telle le droit de me refuser l'hérédité. Je vous remercie beaucoup de me répondre et de m'aider.